

Compte-rendu de l'assemblée générale novembre 2018

Polychrome-édu

Polychrome-édu

200 rue de Belleville
75020 - PARIS
tél : 06 28 69 38 09

Nombre de membres présents et de membres représentés : 7 personnes présentes + 2 sur skype (collègues de Nice : Gregory Djaai et Fany Rateau)

Corinne Bourdenet, Pascale Brun, Marie-laure Buisson, Caroline Dié, Claire Labastie, Armelle Samzun, Guillaume Weil.

Ordre du jour

- 1 - Ouverture
- 2 - Approbation du précédent compte-rendu d'assemblée générale
- 3 - Approbation du rapport financier et approbation des comptes
- 4 - Fixation du montant de la cotisation
- 5 - Renouvellement du bureau
- 6 - Questions diverses (ex : la réforme des lycées)

Le 3 novembre 2018 à Paris, les membres de l'association Polychrome-édu sont réunis en assemblée générale.

1 - Ouverture

L'assemblée est présidée par Mr Guillaume Weil, vice-président de l'association
Secrétaires de séance : Corinne Bourdenet et Claire Labastie.

Vote à l'unanimité

2 - Renouvellement du bureau actuel

Membres sortants :

Caroline Dié : trésorière

Laure Weil : vice-présidente représentante de la branche collège et co-secrétaire.

Démission, poste non reconduit : Laure Weil, vice-présidente représentante de la branche collège et co-secrétaire.

Nombre de postes à pourvoir : 1

Membre candidat :

Pascale Brun : poste de trésorière

Membre élu :

Pascale Brun : trésorière

Nouveau bureau

Présidente et secrétaire : Claire Labastie, vice-président : Guillaume Weil, trésorière : Pascale Brun

Rappel des membres actifs : Cyril Blancy, Corinne Bourdenet, Marie-Laure Buisson, Fabienne Delannet, Caroline Dié, Armelle Samzun, Sophie Sienne, Laure Weil.

Vote à l'unanimité

3 - Approbation des comptes

Les comptes sont approuvés par l'ensemble des membres présents.

Vote à l'unanimité

b - La gestion des comptes

- Un transfert des comptes devrait être opéré cette année rue du Jourdain à Paris, pour une gestion plus souple par notre trésorière, Pascale Brun.
- Est reconduite l'adhésion à 10€.
- Il est suggéré aussi de se soutenir du site Helloasso pour la collecte des adhésions.

Vote à l'unanimité

c - Création d'un site internet.

Vote à l'unanimité

d - Infos sur la mise en place de la réforme des lycées

Un compte-rendu très clair en est dressé sur le site du SNES <https://www.snes.edu>

Réduction horaire

D'ores et déjà, nous savons que disparaît la possibilité de joindre enseignement d'exploration et option facultative en seconde. Dans certains établissements, cela représente une perte de **3H** profs ou élèves en seconde.

Par ailleurs, beaucoup d'entre nous enseignions en TPE. Ceux-ci n'existeront plus. Un manque d'**1H** en moins par semaine.

Certains établissements perdront donc **4H** par semaine en discipline artistique.

Les spécialités

- Les spécialités ne seront pas présentes dans tous les établissements. « **les 12 spécialités ne seront pas proposées dans votre lycée mais dans un territoire plus large.** "C'est déjà le cas

actuellement. On ne trouve pas l'option art partout, par exemple", justifie Jean-Marc Huart, le Dgesco (directeur général de l'enseignement scolaire). Mais l'objectif de la réforme était justement que les élèves puissent opter pour les spécialités de leur choix.

- Le choix des spécialités va se faire au niveau du rectorat. Les triplettes (1ère) et les doublettes (Tle) se constitueront selon les établissements.
- 165 possibilités de combinaisons possibles, si on crée trois barrettes de spécialités: 48 possibilités de combinaisons si ce sont des doublettes.
- On n'a pas le droit de placer 2 arts dans même barrette (pas deux spécialités arts pour un même élève).

Les spécialités à aligner seront difficiles à choisir. On placera sur un même créneau horaire les spécialités qu'on ne peut cumuler.

- Pour les dérogations, cela semble aléatoire : 4 hors-secteur admis en arts plastiques et 6 en cinéma Audio Visuel.

Option facultative (devient « option »)

- Options facultatives : il faudrait qu'elles soient **dérogatoires** (comme le breton) —> *Depuis nous avons su que l'enseignement optionnel (2de) serait dérogatoire dans le cas où il y a une spécialité par la suite. On se demande si pour l'option (ex-option facultative) en première, ce serait le cas.*
- L'évaluation est en contrôle continu : comment feront les collègues qui n'auront pas les horaires au complet, comme il arrive si souvent dans le cadre des options facultatives ?- **Le coefficient de l'option facultative à 1/100 avant équivalent à 5/100.** Le coefficient du latin grec a été augmenté. Nous demandons la même chose.
- Un problème grave : **les heures d'enseignement optionnel (2de) et d'option (ex-facultative en première et en terminale) sont prises sur des heures dites « à la marge » en nombre limité (12 en 2de et 8 en première et en terminale) qui servent aussi aux dédoublements pour les autres disciplines —> des conflits sont à prévoir entre collègues !**
- L'enseignement facultatif pourrait-il être considéré comme un plus dans le cadre d'un parcours avec le supérieur ? *Il est impératif d'obtenir les attendus des écoles, institution, universités...*

Programmes

- 3 points dominants : pratiquer - connaître - exposer —> nécessité d'une formation au montage de l'exposition + visibilité des arts plastiques au sein de l'établissement.
- Les programmes sont « curriculaires » (abordent différemment les mêmes pistes dans chaque cycle) —> Continuité avec le cycle 4. Pistes données avec les compétences et questionnements abordés. Les pistes seront retirées mais restent très confuses, trop denses trop nourries.

—> La structure des programmes est alignée entre les différentes disciplines artistiques : il est ainsi difficile de faire bouger des éléments.

Exposer, quelles possibilités ?

Un accent particulier est mis dans les nouveaux programmes sur la réalisation d'expositions avec les élèves. **Il faudrait demander à ce qu'une heure nous soit comptée pour cette mise en œuvre lourde et** chronophage, de la même manière que la chorale obligatoire des professeurs de musique est comptée dans leur service horaire.

- Disparité entre établissements : il y a des espaces d'exposition, ou pas.

ex : à Nantes : réseau de galeries pédagogiques qui prennent en charge les expositions, clés en main pour l'Ecole des Beaux arts : expos cohérentes.

- à Blois : des préfabriqués sont présents au lycée depuis longtemps. À la demande du prof d'arts plastiques, ils ont été rénovés avec le personnel ATOS : 2 salles avec couloir. Les cubes d'exposition sont pris sur les crédits pédagogiques arts plastiques. Le lieu d'exposition s'appelle

les *Lézards curieux*. La peinture blanche pour parquets est incluse dans les frais généraux du lycée.

- Pourrait-on recruter un service civique pour aider à mettre en place les expositions ? Surveiller l'espace d'exposition + présence sur place, ouverture méridienne : contraintes très prenantes.

- ... ou créer une association qui prend en charge un service civique : 6 euros par mois pour l'association.

- La DAC a un vivier de demande médiation culturelle.

À consulter : ADAGE : site des référents culture. On peut y aller par le code ARENA → adage → Adage.

Dans la suite du Compte-rendu, voici un bilan de quelques actions de l'année 2017-2018 :

1 - juin 2017 - Alerte au Rectorat de Versailles : il s'agissait de contrôler la **possibilité de dérogation** hors-secteur pour les élèves de 3eme souhaitant entrer en 2de dans un établissement (non sous-tension¹) où sont enseignés les arts plastiques. L'inspecteur d'arts plastiques a pris le relais et a contrôlé cette possibilité de dérogation.

2 - Fin 2017 - **Consultation auprès de la Commission Mathiot** de 2 représentantes Polychrome en corrélation avec la présidente de l'association des enseignants de cinéma *Les Ailes du Désir*. Loin de nous consulter comme il était annoncé, les membres de la commission nous ont informés sur les grandes lignes de la réforme et se sont appliqués.

3 - Décembre 2017 - Écriture commune d'un **texte envoyé au ministère pour expliquer les enjeux de notre enseignement** et tenter de limiter les effets ravageurs possibles de la réforme.

4 - Janvier 2018 - Envoi supplémentaire au ministère d'une lettre en recommandé pour demander qu'il n'y ait **pas de cadrage national des appariements de spécialités**. En effet, les simulations qui en étaient faites, d'abord ouvertes à des paires porteuses pour nous, s'étaient vite restreintes à une seule paire, lettres-arts plastiques. Les spécialités ont finalement été déverrouillées.

5 - mai 2018 - Une réponse a été donnée avec une **énumération des maquettes horaires, selon laquelle la réforme allait « conforter et enrichir » notre enseignement**. À l'époque nous ne savions pas que c'était comme une voiture sans roues, le système des attributions d'heures et le coefficient de l'option n'était pas encore connu (ou calculé). Nous n'avons pas réagi.

6 - octobre 2018 - **entretien à propos du nouveau programme** auprès de membres du CNP. Débat de 2 délégués Polychrome sur un programme mal défini en l'état.

7 - octobre 2018 - **Lettre** au ministre, signée par les 4 associations de disciplines artistiques (ci-dessous) pour demander à **remonter le coefficient de l'option**.

8 - novembre 2018 - La demande de **remonter le coefficient** a aussi été faite sous forme de pétition initiée par l'APEMu (association des profs de musique) au ministre. Nous l'avons signée.

9 - novembre 2018 - réactivation de la branche collège avec deux nouveaux membres actifs, qui ont lancé une pétition à propos de l'EAC (Éducation Artistique et Culturelle) au collège.

10 - novembre 2018 - mise en place du **site de Polychrome-edu**. Les textes et ressources y sont placés régulièrement.

<http://polychrome-edu.fr>

1 Un lycée sous-tension est un lycée dont les effectifs déjà pléthoriques ne permettent pas l'accès à des élèves hors-secteur.

11 - novembre 2018 - création d'une **carte interactive** sur le site pour faire remonter l'état des lieux des arts plastiques en France dans les lycées et les suppressions ou les créations à venir.

12 - 28 novembre 2018 - rencontre de deux délégués Polychrome avec des membres de la Dgesco à propos du **programme d'arts plastiques** en lycée.

13 - 28 novembre 2018 - **entretien avec le Café pédagogique**, où au problème du coefficient de l'option a été ajouté celui de **la jauge à 35 pour les spécialités** —> une calamité pour nous : nous **devons défendre la possibilité d'un enseignement avec effectifs faibles** et faire valoir que si nous en acceptons d'importants de ci de là, il doit être possible et plus régulier d'en avoir de plus bas.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/11/28112018Article636789861067597937.aspx>

14 - 5 décembre 2018 - Lettre recommandée pour demander un **rendez-vous avec un conseiller du ministre**, afin de soutenir en différé l'action de l'APEMu.

15 - ... le même mercredi 5 décembre, un rendez-vous a été demandé à **la nouvelle rectrice** de l'académie de Versailles.

16 - 11 décembre - **L'APEMu** : rendez-vous avec le **conseiller du ministre**. Y est appris que la **dé-sectorisation aura lieu dans les lycées avec spécialité**, mais que le **coefficient de l'option ne remontera pas...**

17 - 16 décembre - Demande de rendez-vous avec le ministre sur le contact du site du ministère.

Propositions actuelles

- Réforme du lycée :

1 - Mettre en relation le courrier de la Dgesco qui se terminait par : la « réforme enrichira l'enseignement des arts plastiques » avec le piètre sort réservé à nos enseignements : suppression d'heures, de spécialités, mort programmée des options facultatives...

2 - Faire nous aussi une pétition (comme l'APEMu) pour alerter sur les effets pervers de la réforme pour les enseignements artistiques.

3 - Il serait peut-être bien que dans les prochaines manifs de profs à Paris ou ailleurs, les présents arborent une banderole qui revendiquent notre demande et fasse comprendre que sans cela c'est la mort de l'option.

4 - Contacter le canard enchaîné ou l'AFP (selon un journaliste) : expliquer en quoi la réforme pourra mener à la disparition des options. Écrire une tribune dans un quotidien comme *Libération*.

5 - Faire **chacun** un état des lieux des changements, fermetures et ouvertures dans son lycée ou les lycées voisins avant janvier (voir : mise en place de carte interactive, si vous arrivez à la remplir. Sinon il faudrait envoyer au contact de Polychrome les informations dont chacun est détenteur).

6 - Contacter des dessinateurs satiriques pour obtenir des dessins sur la réforme. Où les publier ?

7 - Faire des performances, des affiches... dans les lieux où il y a des modifications de carte des spécialité et des facultatives. Et garder aussi des forces pour l'année prochaine, où les facultatives vont être mises en cause dans des guerres fratricides.